



GOUVERNANCE ET CONCERTATION



8.1 UNE GOUVERNANCE DU PAPI DANS LA CONTINUITÉ DU PRÉCÉDENT PAPI

La première démarche PAPI menée sur le territoire sur la période [2018-2021>2023] avait défini un schéma global de gouvernance et de concertation pour la réalisation opérationnelle des actions du PAPI.

Cette gouvernance, centrée autour de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, était organisée selon le schéma de synthèse suivant, issu du dossier d'agrément du PAPI 2018-2021 :

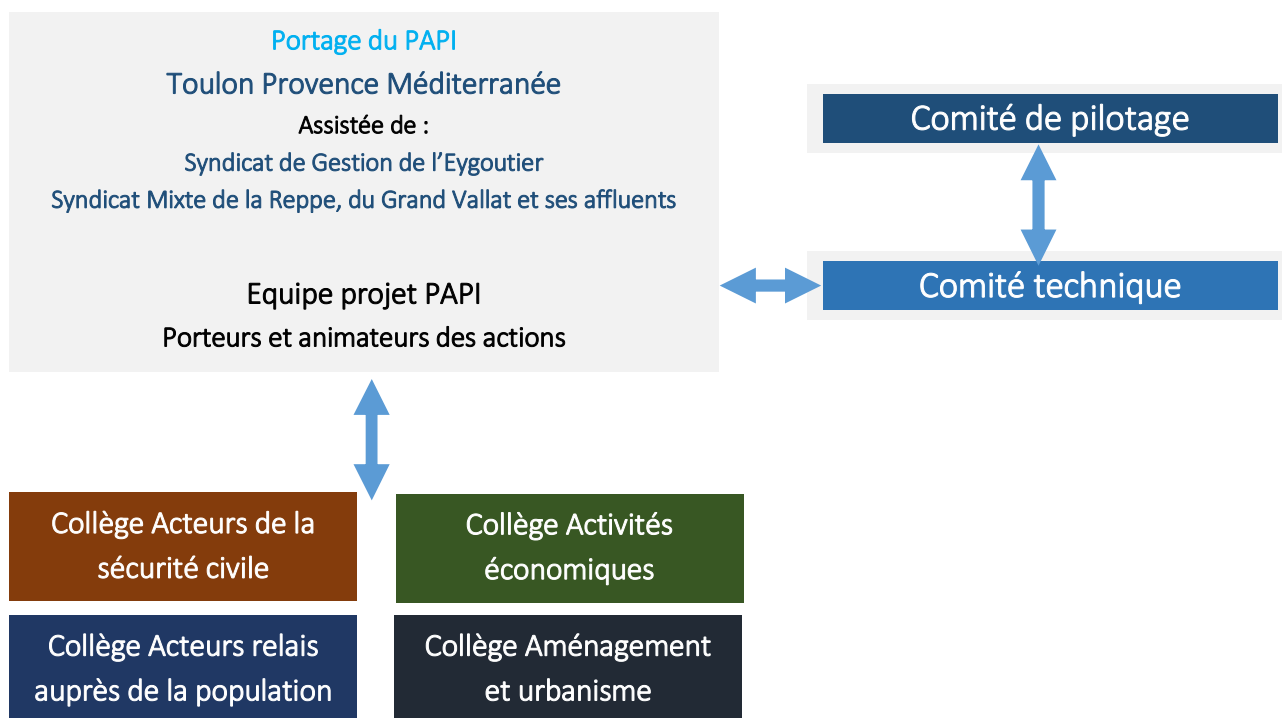


Figure 169 : Organisation de la gouvernance et de la concertation du PAPI PCT [2018-2021>2023] (source : MTPM, 2017)

Comme mentionné dans le [Chapitre 2](#) dédié au Bilan du PAPI PCT (2018-2021>2023), cette gouvernance a été positive durant la mise en œuvre de ce premier PAPI, malgré le contexte sanitaire et le report de plusieurs réunions de concertation.

Cette organisation de la gouvernance assure une représentativité aux instances de concertation de l'ensemble des acteurs de la gestion des risques d'inondations du périmètre PAPI PCT.

Aussi, compte tenu de ce bilan, il est proposé de maintenir le même principe de gouvernance et de concertation pour le prochain PAPI [2024-2029], en tenant compte des ajustements proposés et présentés ci-après.

8.1.1 Un portage assuré par la Métropole avec l'appui des syndicats de rivière et de la CA Sud Sainte-Baume

Tel que présenté dans le [Chapitre 1.3.2](#), la Métropole Toulon Provence Méditerranée reste la structure animatrice et porteuse de la démarche PAPI. Elle sera assistée, dans le cadre du transfert de la compétence GEMAPI, des syndicats de rivière (Syndicat de Gestion de l'Eygoutier, Syndicat Mixte de la Reppe, du Grand Vallat et de ses affluents) pour l'animation et le portage de nombreuses actions structurelles de l'axe 6 dédié à la gestion des écoulements. La CA Sud Sainte-Baume, et dans une moindre mesure la CC de la Vallée du



Gapeau, seront quant à elles mobilisées sur les actions menées sur leur périmètre et en dehors des actions « gémapiennes » transférées aux syndicats.

8.1.2 Le Comité de pilotage et le Comité technique, instances de suivi et de décision du PAPI

Le comité de pilotage est l'instance décisionnaire du PAPI et le garant de la bonne mise en œuvre du PAPI. Il a vocation à s'assurer de l'avancement des différentes composantes du programme d'actions et à veiller au maintien de la cohérence du programme dans les différentes étapes annuelles de sa mise en œuvre. En particulier, le COFIL assure le suivi des indicateurs destinés à apprécier l'efficacité des actions menées.

Le COFIL participe à la préparation de la programmation des différentes actions et est tenu informé des décisions de financement prises et des moyens mobilisés pour la mise en œuvre des actions. Enfin, il peut décider le cas échéant de procéder à l'adaptation ou à la révision du programme d'actions du PAPI.

Le COFIL sera mobilisé a minima une fois par an. Il est présidé par le président de Toulon TPM ou son représentant.

Membres du COFIL
Président de Métropole Toulon Provence Méditerranée (structure porteuse)
Préfet coordonnateur de bassin Rhône Méditerranée Corse
Préfet du Var
Président de la Région Sud PACA
Président du Conseil départemental du Var
Présidents des syndicats de rivière (Eygoutier, Reppe/Grand Vallat, Gapeau)
Présidents de la CA Sud Ste-Baume et de la CC Vallée du Gapeau
Maires des 21 communes du périmètre du PAPI
Présidents de la CCI du Var, de la Chambre d'agriculture du Var, de l'AUDAT Var, du CAUE du Var
Directeur Régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL)
Directeur de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse

Le comité technique est chargé du suivi technique des actions du projet. Il rassemble les acteurs compétents dans les diverses composantes techniques nécessaires à la conception et la mise en œuvre du PAPI. Il s'assure de la réalisation des actions programmées et évalue les éventuelles difficultés de mise en œuvre. Il permet la mise en cohérence des travaux des différents collèges thématiques Il permet de préparer le COFIL et de lui faire remonter toute difficulté éventuelle.

Le COTECH se réunit a minima une fois par an.

Composition du COTECH
Directeurs Généraux des Services de Métropole Toulon Provence Méditerranée
Directeurs Généraux des Services de la CA Sud Ste-Baume et de la CC Vallée du Gapeau
Directeurs Généraux des Services (ou référents PAPI) des syndicats de rivière (Eygoutier, Reppe/Grand Vallat, Gapeau)
Directeurs Généraux des Services des 21 communes du périmètre PAPI
Représentants des services de l'Etat (DDTM du Var, Préfecture du Var)
Représentant de la DREAL PACA
Représentant des services de la Région Sud PACA
Représentant des services du Conseil départemental du Var
Représentant des services de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse
Représentant de l'Agence Française pour la Biodiversité du Var
Représentants de la CCI du Var, de la Chambre d'agriculture du Var, de l'AUDAT Var, du CAUE du Var
Représentant du Syndicat mixte SCOT Provence Méditerranée

8.1.3 Une concertation élargie via les collèges thématiques

Le PAPI précédent avait défini 4 collèges thématiques :

- Acteurs de la sécurité civile,
- Activités économiques,
- Acteurs relais auprès de la population,
- Aménagement et Urbanisme.

Les collèges sont présidés par un élu, accompagné par un directeur de collège (en gras dans les descriptifs) Ils ont pour mission d'assurer le suivi technique et financier des différentes actions les concernant prévues dans le PAPI quel que soit l'axe du programme et de faire des propositions stratégiques et de poursuites ou de nouvelles actions pour le prochain PAPI.

L'intérêt principal de ces collèges est de disposer d'une concertation élargie entre élus, partenaires institutionnels et instances citoyennes, pendant la phase opérationnelle du PAPI en cours et la phase prospective pour le PAPI suivant.

Ils se réunissent à minima une fois par an (et autant de fois que nécessaire).

Collège « Activités économiques »

Ce collège traite des actions impliquant les acteurs économiques, agricoles et gestionnaires de réseaux. Il ne traite ainsi pas spécifiquement d'un axe du PAPI mais est sollicité sur plusieurs axes, principalement 1 et 5.

Métropole Toulon Provence Méditerranée – Direction Développement Economique
 Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) du Var
 Chambre des Métiers Du Var
 Chambre d'Agriculture du Var
 Syndicats de rivière (Reppe/Grand Vallat et Eygoutier)
 Préfet maritime
 Syndicat de défense de la Figue de Solliès
 Association Hyères Hortipole
 Comité départemental des pêches et élevages marins
 Association de Développement des Entreprises de Toulon-Ouest (ADETO)
 Association Foncière des Usagers de la Zone Industrielle de Toulon-Est (AFUZI)
 Association La Crau Pôle
 Association Valcoeur
 Association Hyères entreprendre
 Association UA2P (Hyères-Palyvestre)

Dans le cadre du PAPI PCT [2024-2029], il est proposé d'intégrer à ce collège des représentants des réseaux (services publics des EPCI, ENEDIS, etc.).

Collège « Aménagement et urbanisme »

Ce collège traite spécifiquement des actions de l'axe 4 du PAPI.

Métropole Toulon Provence Méditerranée : Direction de la Planification, Direction Habitat et Direction SIG
 DDTM du Var : Direction de la Planification et Direction du Pôle risques
 Représentants des services urbanisme des 21 communes du périmètre PAPI
 Représentants des services « aménagement » de la CA Sud Ste-Baume et de la CC Vallée du Gapeau
 Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse
 AUDAT du Var
 CAUE du Var
 Syndicat mixte du SCoT Provence Méditerranée
 Syndicats de rivière (Eygoutier, Reppe/Grand Vallat, Gapeau)

Collège « Acteurs de la sécurité civile »

Ce collège traite spécifiquement des actions des axes 2 et 3 du PAPI. Il intervient également dans les actions de communication « réglementaire » (DICRIM, repères de crue) de l'axe 1.

- Métropole Toulon Provence Méditerranée : service PICS
- CA Sud Sainte-Baume
- Syndicats de rivière (Eygoutier, Reppe/Grand Vallat, Gapeau)
- Préfecture (SIDPC)
- Elus et techniciens des services sécurité civile des 21 communes du périmètre PAPI
- Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)

Dans le cadre du PAPI PCT [2024-2029], il est proposé d'intégrer à ce collège un représentant du Service de Prévision des Crues (SPC) Méditerranée-Est

Collège « Acteurs relais auprès de la population »

Ce collège traite spécifiquement des actions des axes 5 (pour les particuliers) et 6. Il intervient également dans les actions de sensibilisation « Grand public » de l'axe 1.

- Métropole Toulon Provence Méditerranée : Direction de la Prévention des Risques
- Syndicats de rivière (Eygoutier, Reppe/Grand Vallat)
- Représentants des associations de défense contre les inondations ou environnementale (Les mariolles de la Bleue, Carqueiranne Environnement, Association de défense du Plan de la Garde, FNE PACA, Amicale de la Reppe, Var Inondations Ecologisme, Association de défense et protection du Faron, Naturoscope, LPO PACA, etc.
- Représentants des Comité d'Intérêt Local (CIL) (84 CIL invités)

Le nouveau schéma de la gouvernance du PAPI PCT [2024-2029] se résume ainsi :

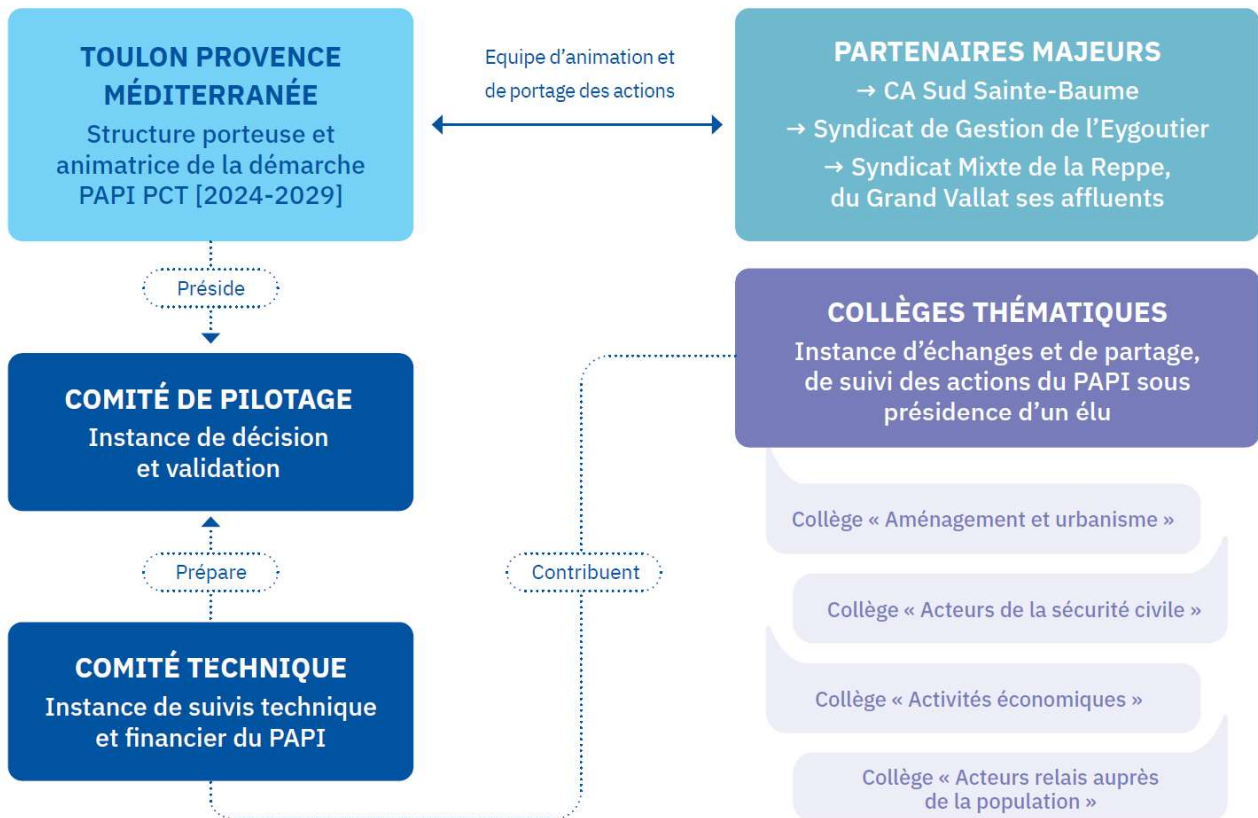


Figure 170 : Organisation de la gouvernance du PAPI PCT [2024-2029]

8.2 UNE CONCERTATION MENEÉ AVEC LES PARTENAIRES POUR L'ÉLABORATION DU DOSSIER D'AGREMENT

La phase de concertation et de consultation des parties prenantes du territoire et du grand public vise à permettre aux acteurs du territoire de participer activement à l'élaboration du dossier d'agrément et donc à la construction du futur programme d'actions du PAPI PCT. Comme mentionné dans le cahier des charges « PAPI 3 2021 », cette étape doit permettre d'aboutir à un **projet partagé** et de faciliter ainsi la mise en œuvre du futur programme d'actions.

La « Concertation et consultation du public » pour l'élaboration du dossier PAPI PCT 2024-2029 s'est appuyée :

- sur la mobilisation des acteurs, partenaires techniques et financiers du territoire,
- sur une consultation du grand public tout au long de la démarche de réalisation du dossier d'agrément. Cet aspect est développé dans le chapitre suivant.

Tel que présenté dans le chapitre consacré au bilan du PAPI [2018-2021>2023], de nombreuses réunions de concertation (COFIL, COTECH, collègues thématiques) ont été organisées afin d'assurer le suivi des actions mises en œuvre.

La concertation engagée dans le cadre de ce PAPI avec les acteurs locaux, les partenaires techniques et financiers du PAPI mais également les acteurs relais auprès de la population (associations locales, CIL, etc.) a été poursuivie dans le cadre de la définition du programme d'actions du futur PAPI PCT et du montage du dossier d'agrément. Compte tenu de l'extension du périmètre, cette concertation a été élargie au périmètre de la CA Sud Sainte-Baume.

Depuis le lancement de la démarche de production du PAPI PCT [2024-2029] en février 2022 (réunion de pré-cadrage avec la DDTM du Var et la DREAL PACA), la Métropole Toulon Provence Méditerranée a souhaité associer autant que possible les partenaires techniques et financiers, dans une logique de « co-construction » et de partage des informations et attentes, en s'appuyant sur les instances de gouvernance existantes.

Cette concertation est résumée dans la figure présentée en page suivante qui résume les différents temps d'échanges qui ont permis d'aboutir au présent dossier d'agrément.

Il est précisé que des temps d'échanges en « bilatéral » ont également été organisés notamment avec la DDTM 83 et la DREAL PACA notamment sur l'éligibilité ou le contenu technique de certaines actions, avec les syndicats sur le suivi et le partage des résultats des études hydrauliques (participation aux comités techniques ou comités de pilotage des études), avec la CA Sud Sainte-Baume sur ses besoins et sa participation au PAPI, avec des partenaires techniques (CCI, Chambre d'agriculture, etc.) ou financier (Région Sud, Agence de l'eau, etc.) sur des actions spécifiques.

Concernant spécifiquement les services de l'Etat, trois réunions ont été organisées sur la durée d'élaboration du dossier d'agrément :

- le 14 février 2022, lors d'une réunion de pré-cadrage qui a permis à la DDTM du Var et à la DREAL PACA de préciser leurs attentes quant au prochain PAPI (contenu du diagnostic, approche « multi-aléa » inondation, extension du périmètre, etc.) ;
- le 3 octobre 2022, lors d'une réunion d'échanges techniques mobilisant les syndicats de rivière, la Métropole, la DDTM 83 et la DREAL PACA. Cette réunion a permis d'échanger sur le préprogramme d'actions issu de la première phase de concertation avec les collègues thématiques, et d'échanger sur l'éligibilité et le financement possible de certaines actions spécifiques (travaux sur le Roubaud, révision des PPRi, mesures et diagnostics de vulnérabilité, etc.) ;
- le 14 février 2023, lors d'une réunion d'échanges techniques mobilisant de nouveau les syndicats de rivière, la Métropole, la DDTM 83 et la DREAL PACA. Cette réunion a permis de revoir l'ensemble du programme d'actions et d'échanger autour du contenu des actions (montants, objectifs, échéances, etc.). Cette réunion a également permis à la DREAL PACA de faire remonter ses premières observations relatives au diagnostic et à la stratégie du PAPI.

A travers les nombreuses réunions de travail et d'échanges organisées par la Métropole Toulon Provence Méditerranée avec les services de l'Etat, les syndicats de rivière, les partenaires du PAPI, la Métropole a souhaité associer l'ensemble des acteurs dans un objectif de démarche concertée et de co-construction d'un dispositif de gestion intégrée du risque inondation sur le nouveau périmètre du PAPI PCT.

Cette concertation sera pérennisée dans le prochain PAPI à travers différents organes de concertation présentés dans le chapitre précédent et qui permettront à la fois d'assurer le partage sur le suivi et la réalisation du programme d'actions, mais également d'être à l'écoute sur de nouveaux besoins ou ajustements d'actions qui pourront alors être intégrés lors de la révision à mi-parcours ou dans le prochain PAPI 2030-2036.

Figure 171 : Photo du Comité de pilotage du 9 mai 2023 (source : Mayane)

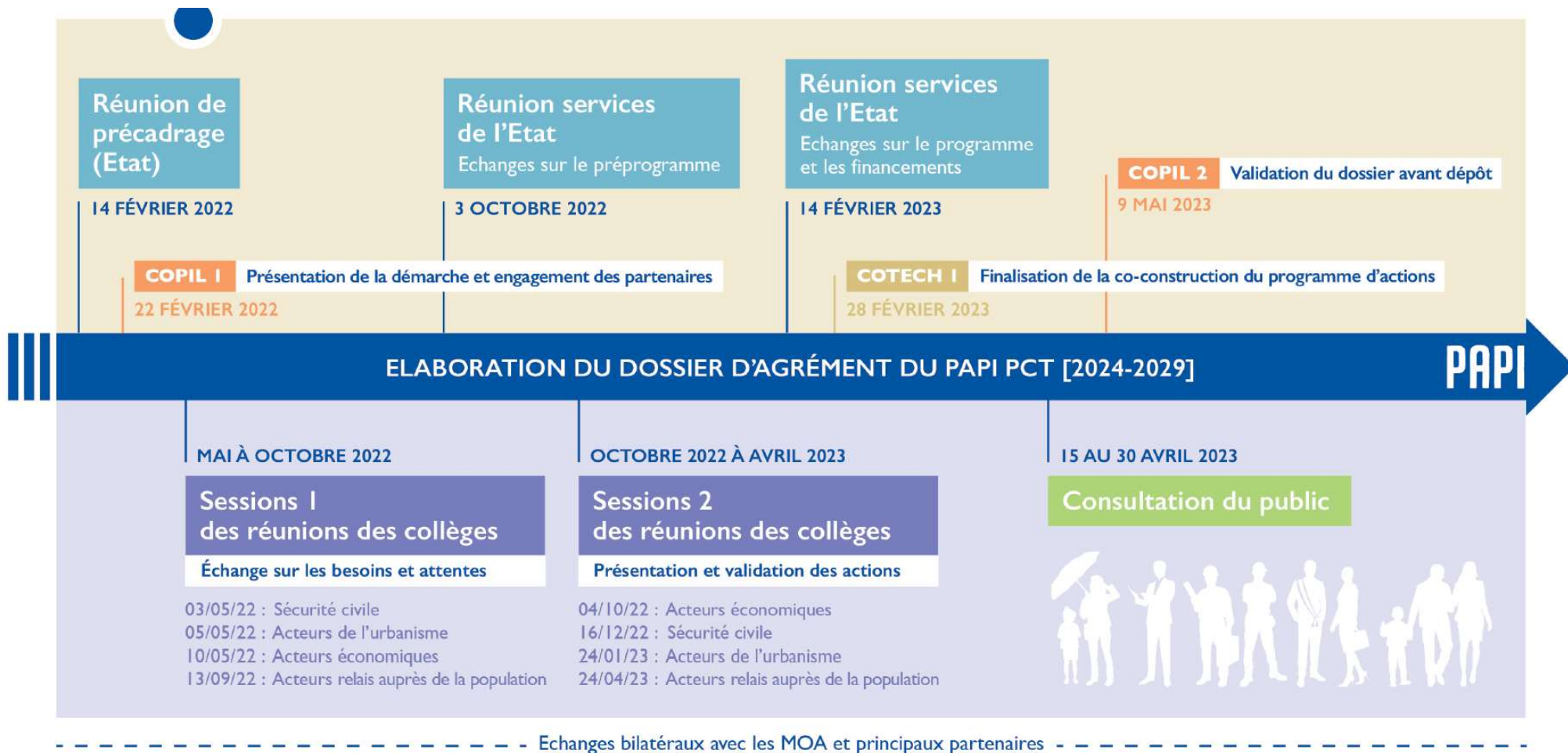


Figure 172 : Réunions de concertation organisées dans le cadre de la constitution du dossier d'agrément du PAPI PCT [2024-2029]

8.3 LE PUBLIC ASSOCIE TOUT AU LONG DE L'ELABORATION DU DOSSIER D'AGREMENT

Le porteur de la démarche PAPI, la Métropole Toulon Provence Méditerranée, a souhaité associer le grand public tout au long de la démarche d'élaboration du dossier d'agrément du PAPI PCT 2024-2029, dans un esprit de co-construction du programme et de cohérence entre les besoins exprimés par le grand public et les futures actions à mettre en œuvre.

Pour atteindre ces objectifs, plusieurs étapes de consultation ont été réalisées :

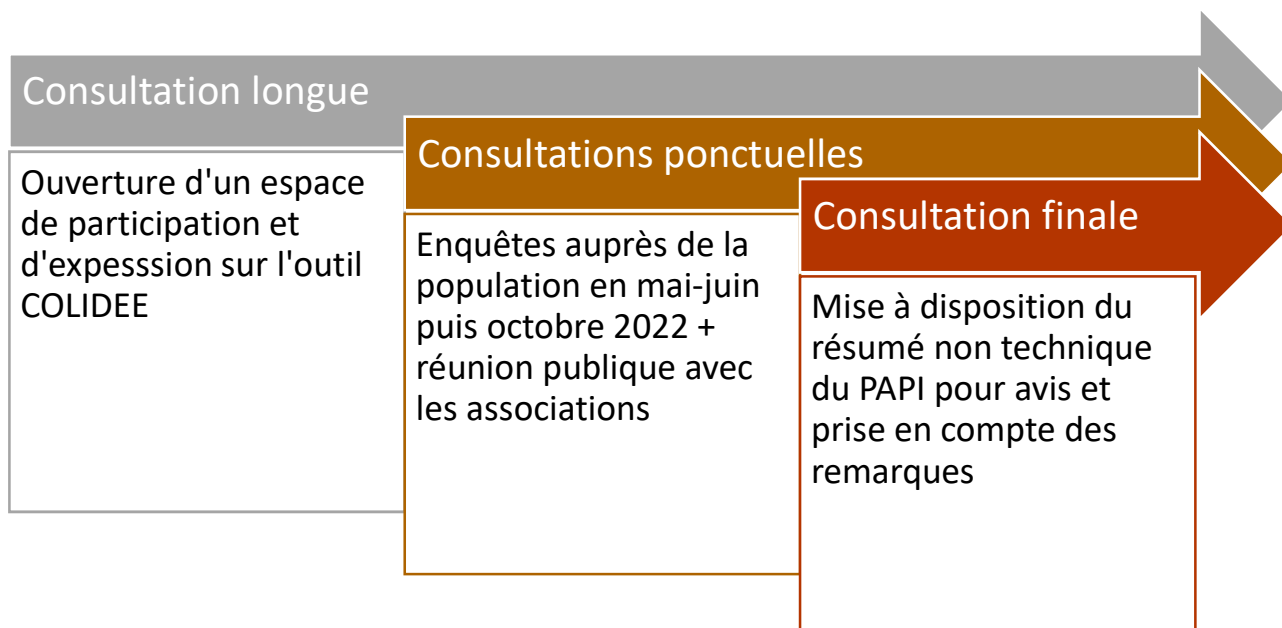


Figure 173 : Résumé de la démarche de consultation du public

8.3.1 La mise en place d'un outil dédié à la libre expression

La Métropole a souhaité permettre à chacun de pouvoir s'exprimer sur le projet PAPI PCT, autant sur ses attentes et besoins en matière d'actions à mener sur le territoire, que sur ses observations sur le dossier d'agrément et son programme d'actions.

Pour favoriser cette consultation « au fil de l'eau » et permettre ainsi à la population d'avoir un site dédié à la consultation et en libre accès, MTPM a mis en place une plateforme participative sur l'outil COLIDEE <https://colidee.com/papipct>.

Ce site, complémentaire au site institutionnel de la Métropole et de son espace dédié à la prévention des inondations (<https://metropoletpm.fr/tourisme/proxy/papi>), a permis au grand public de bénéficier d'informations synthétiques sur l'avancement puis la finalisation du dossier d'agrément.

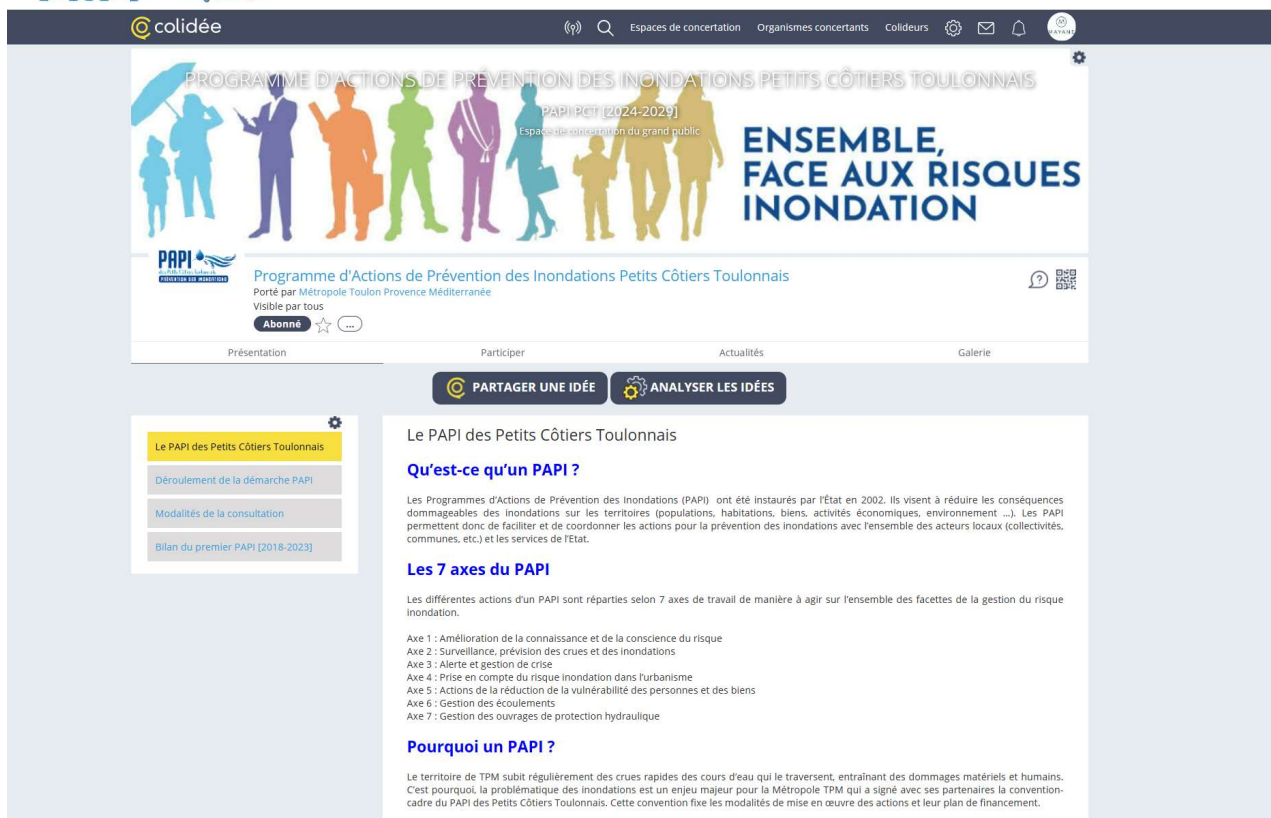


Figure 174 : Page d'accueil de la plateforme participative du PAPI PCT [2024-2029]

L'espace COLIDEE dédié au PAPI PCT a été mis en ligne en mai 2022, en même temps que le lancement de l'enquête auprès de la population (cf. [Chapitre 8.3.2](#)). Plusieurs informations ont été fournies au grand public :

- Une présentation synthétique du PAPI des Petits Côtiers Toulonnais,
- Des explications sur le déroulement de la démarche PAPI,
- Des précisions sur les modalités de la consultation,
- La mise à disposition du bilan du PAPI PCT [2018-2021>2023],
- La mise à disposition du résumé non technique du PAPI PCT [2024-2029].

Il est précisé que la mise en place de la plateforme COLIDEE a été communiquée directement dans le cadre du formulaire d'enquête auprès de la population. L'information a été également transmise aux associations de riverains lors de la réunion du collège « Acteurs relais auprès de la population » et auprès de l'ensemble des partenaires lors de chaque réunion de concertation.

8.3.2 La recherche des besoins et attentes de la population

Une enquête a été lancée auprès de la population du 6 mai au 31 octobre 2022. Diffusée sous une forme numérique (via l'outil « Google Forms ») et relayée par les partenaires publics de la démarche PAPI (sites internet et réseaux sociaux des EPCI, des communes) et par voie de presse, cette enquête avait pour objectif d'évaluer la connaissance, les besoins et les attentes de la population en matière de gestion du risque inondation, et en termes plus précisément de sensibilisation, d'alerte et de réduction de la vulnérabilité.

L'objectif étant donc à la fois d'évaluer la connaissance des actions mises en œuvre dans le premier PAPI [2018-2021>2023], mais également de préciser les besoins et attentes afin d'ajuster ou proposer des actions cohérentes dans le futur PAPI. Les résultats ont également permis de justifier ou ajuster certaines actions prévues dans le programme du PAPI

126 personnes ont répondu à cette première enquête. Cette participation peut être considérée comme relativement faible mais s'explique en grande partie par une faible diffusion du questionnaire via les outils

numériques précités : seules la Métropole TPM et les communes de La Seyne et Ollioules ont communiqué sur leur site internet l'existence de cette enquête. Suite à la réunion organisée avec les associations locales le 13 septembre 2022, l'enquête a également été relayée directement aux membres.

L'origine géographique des participants est très variée, avec 17 communes sur les 21 qui sont représentées (aucun participant des communes du Castellet, Bandol, Signes et La Cadière d'Azur, toutes membres de la CA Sud Sainte-Baume). Les communes de Toulon (29 participants), La Crau (25 participants) et La Garde (22 participants) ont été les plus représentées.

L'enquête comprenait 22 questions structurées en 5 rubriques :

Rubrique	Nombre de questions	Objectifs
1/ Ma connaissance du risque inondation	4	- Permettre aux participants d'évaluer leur connaissance/leur vécu du risque inondation - Evaluer la connaissance de la démarche « PAPI PCT »
2/ S'informer sur le risque inondation	4	- Evaluer le niveau d'information face au risque d'inondation
3/ Besoins et attentes en matière d'information sur le risque d'inondation	2	- Evaluer les besoins et attentes en matière d'information sur le risque d'inondation
4/ Adopter les bons comportements pendant une inondation	9	- Evaluer les besoins et attentes en matière de gestion de crise inondation
5/ Actions de réduction de la vulnérabilité	3	- Evaluer la prise en compte du risque d'inondation et les actions mises en place pour s'en prémunir

Les principaux enseignements de cette enquête sont présentés ci-après :

❖ Rubrique 1 « Ma connaissance du risque inondation »

54% des sondés n'ont jamais été confrontés à une inondation. Plusieurs témoignages ont permis d'identifier les types d'inondation auxquels les 48% restants ont été confrontés : ruissellement en majorité, débordement de cours d'eau (Roubaud, Eygoutier, Planquette). Quelques cas de submersion marine ont été déclarés.

72% des sondés savent que leur commune est concernée par un risque d'inondation. Dans la majorité des cas, cette information leur a été communiquée lors de l'achat ou location de leur bien immobilier (37%) ou à la lecture du DICRIM (37%). Quelques personnes ont également déclaré en avoir pris connaissance grâce aux outils de communication développés par MTPM.

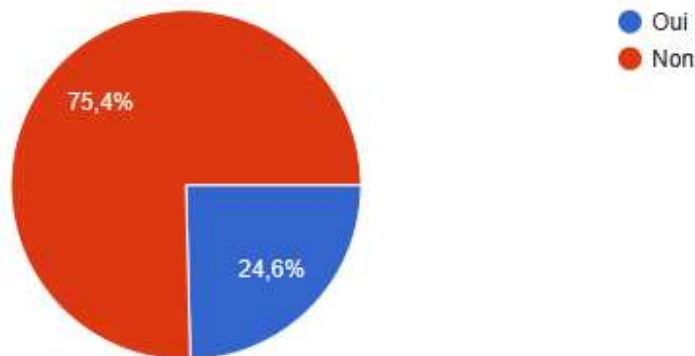
55% des sondés reconnaissent fréquemment à très fréquemment des sites inondables, souvent des lieux de loisirs ou des routes inondables, 62% reconnaissant d'ailleurs avoir déjà emprunté une route inondée.

Enfin, 61% des sondés n'ont pas connaissance de la démarche PAPI portée par la Métropole TPM.

En conclusion, d'importants efforts de communication doivent être poursuivis par les acteurs publics du territoire afin de mieux sensibiliser le public sur les risques d'inondation sur leur territoire de vie (pas uniquement habitation) et les comportements à adopter (notamment sur les routes). La poursuite d'une communication sur la démarche PAPI est également nécessaire. Ces éléments seront traités dans les actions de l'axe 1 du PAPI (outils de communication, révision des DICRIM, développement de l'outil VIGIE-RISQUES, etc.).

❖ Rubrique 2 « S’informer sur le risque d’inondation »

Plus de 75% des sondés (Figure ci-dessous) considèrent ne pas être suffisamment informés sur le risque d’inondation. Aucun des dispositifs existants cités dans le questionnaire n’est d’ailleurs majoritairement connu (DICRIM, évènement PLOUF, plaquettes de communication produites par MTPM, application MYPREDICT, etc.). La seule opération qui semble être la mieux connue est la campagne annuelle menée par l’Etat sur les épisodes méditerranéens.



Une majorité des sondés considèrent ces dispositifs comme non efficaces et insuffisants.

En conclusion, et cela confirme les résultats de la rubrique précédente, d’importants efforts de communication sont à produire pour mieux sensibiliser le grand public. Au-delà des outils existants, plusieurs pistes d’actions ont été proposées par les sondés dont l’utilisation accrue des réseaux sociaux, l’utilisation des revues municipales, ou encore une plus grande mobilisation de la population lors des manifestations publiques.

❖ Rubrique 3 « Besoins et attentes en matière d’information sur le risque inondation »

En réponse aux manques de communications (Rubrique 2), cette troisième rubrique visait à identifier les sujets et formats préconisés par le grand public. Il en ressort :

- Que les informations les plus plébiscitées sont :
 - Les cartographies des zones inondables (y compris en période d’inondation sur les routes coupées) et les bons comportements à adopter en cas d’alerte,
 - Une meilleure communication sur les mesures et moyens d’alerte et de vigilance,
 - Des informations sur les mesures de réduction de la vulnérabilité, les règles de constructibilité ou encore les démarches à réaliser après sinistre.

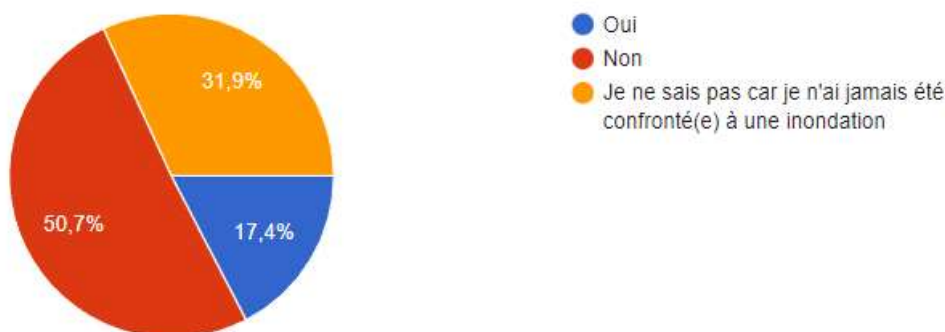
- Concernant les moyens/outils à utiliser :
 - Les voies numériques (sites internet des communes/EPCI, les réseaux sociaux, application smartphone dédiée) sont largement plébiscitées,
 - D’autres supports sont à privilégier tels que les bulletins et magazines municipaux ou la diffusion de plaquettes, affiches, spots radios,
 - Enfin, les interventions en milieu scolaire semblent être un moyen adapté pour communiquer.

Les résultats de cette rubrique doivent permettre d’orienter les supports et sujets de communication à privilégier dans le futur PAPI. Si les outils numériques sont largement cités, il conviendra toutefois de proposer des dispositifs plus « traditionnels » afin de sensibiliser le plus grand nombre. Cela correspond aux actions proposées dans l’axe 1 du PAPI.

❖ Rubrique 4 « Adopter les bons comportements pendant une inondation »

Cette rubrique traite davantage des dispositifs d'alerte et de gestion de crise mis en œuvre sur le territoire du PAPI.

Ainsi 50% des sondés considèrent ne pas être suffisamment alerté et informé efficacement en cas de risque d'inondation.



La plupart des sondés indiquent d'ailleurs être alertés par Météo France (média télé ou radio) ou par les réseaux sociaux.

Malgré la mise en place d'un système d'alerte gratuit par SMS mis en œuvre par MTPM, 89% des sondés n'ont pas connaissance de cet outil.

96% des sondés indiquent se tenir informés de l'évolution de la situation par leurs propres moyens, principalement en suivant les informations de Météo France, les médias (dont les réseaux sociaux en majorité), ou encore les sites internet de leur commune. Les informations recherchées sont assez équilibrées : secteurs inondés, évolution de la situation météorologique, état du réseau des transports, mesures mises en place par les établissements scolaires ou la mairie, rappel des bons comportements, etc.

Enfin, 60% des sondés considèrent ne pas être suffisamment sensibilisés aux comportements à adopter en cas de risque d'inondation, ce qui est cohérent avec les résultats de la rubrique 3. 83% sont d'ailleurs favorables à une formation sur les bons comportements.

Cette rubrique doit permettre d'orienter le programme d'actions des axes 1 et 3 du futur PAPI. La plateforme d'alerte est encore trop méconnue du grand public. Une centralisation des informations en période d'inondation semble nécessaire pour s'assurer de la sauvegarde des populations. Enfin, la population semble dans l'attente de propositions concrètes de formation sur les bons comportements. La diffusion d'un guide de type "Plan Familial de Mise en Sûreté" est une piste encourageante (68% étant prêt à l'utiliser). Cette action sera intégrée aux démarches de diagnostics de vulnérabilité (axe 5).

❖ Rubrique 5 « Actions de réduction de la vulnérabilité »

Cette 5^{ème} et dernière rubrique devait permettre d'évaluer la connaissance du public sur les démarches de réduction de la vulnérabilité et leurs attentes sur ces dispositifs. Cette action n'ayant pas été mise en œuvre au moment de l'enquête, les résultats sont en cohérence avec cette absence de communication :

- 83 % des enquêtés n'ont pas connaissance des mesures de réduction de la vulnérabilité,
- 50% toutefois souhaitent d'ores-et-déjà bénéficier d'un diagnostic gratuit de leur habitation.

Seules 16 personnes ont déjà réalisé ou envisagent de réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité de leur habitation.

Cette rubrique a volontairement été intégrée dans l'enquête afin de faire connaître ces dispositifs de réduction de la vulnérabilité auprès du grand public. Il en ressort toutefois des résultats relativement encourageants, 1 sondé sur 2 environ souhaitant d'ores-et-déjà bénéficier d'un diagnostic. Ce résultat permettra de préciser le dimensionnement et le niveau d'ambition du territoire sur l'axe 5 du PAPI.